



## Banlieues: enveloppe de 100 millions d'euros confirmée pour les "cités éducatives"

Paris, 20 févr. 2020 (AFP) -

Une enveloppe de 100 millions d'euros va être consacrée d'ici à 2022 aux "cités éducatives", dispositif visant à améliorer la réussite scolaire dans les quartiers défavorisés et mesure phare du rapport Borloo sur la politique de la Ville, a indiqué jeudi le gouvernement.

Quelque 80 quartiers défavorisés, dont la liste a été dévoilée en septembre (Tarterêts, Minguettes, Grand Mirail...), vont se partager une enveloppe de près de 30 millions d'euros par an, après un fonds d'amorçage de 8 millions d'euros en 2019, précise un communiqué commun des ministres de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer et de la Ville et du Logement Julien Denormandie, confirmant des montants déjà évoqués.

Les "cités éducatives", dont Emmanuel Macron a rappelé mardi l'ouverture prochaine, à l'issue d'un déplacement consacré à la lutte contre le "séparatisme islamiste", visent à "intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de trois ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire". Car "le cadre scolaire ne peut à lui seul compenser un environnement familial et social défavorisé", souligne le communiqué.

L'initiative expérimentée à Grigny (Essonne) en 2017 doit permettre de "fédérer toutes les énergies des acteurs intervenant dans l'éducation des enfants", résume Julien Denormandie. Ces divers acteurs, allant des entreprises (accueillant des stagiaires) aux espaces culturels (bibliothèques...), en passant par les travailleurs sociaux, interviendront dans le parcours de l'élève, en appui de l'école, pour éviter notamment les décrochages.

Cette idée avait ensuite été reprise en 2018 par l'ancien ministre de la Ville Jean-Louis Borloo dans son ambitieux rapport, repris mais largement édulcoré par le gouvernement, à l'exception de quelques projets phares dont celui des "cités éducatives".

Le ministère de la Ville délèguera les budgets prévus aux préfets dès 2020 pour "alimenter les plans d'actions". "Ces moyens permettront de financer des actions concrètes, pour conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative dans les quartiers, et ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes", selon le communiqué.

Chaque cité éducative signera une convention-cadre formalisant les engagements de l'Etat et de la collectivité porteuse, avec un "protocole d'évaluation", est-il précisé.

ito-sha/epe/cbn

Afp le 20 févr. 20 à 18 02.